

2 BE CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 rue de Lourdes, 31300 TOULOUSE
845 003 037 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 JUILLET 2024

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE,
Le 18 juillet,
A 11 heures,

Monsieur Jean-Luc SUBRA, Associé Unique de la société 2 BE CONSULTING,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Jean-Luc SUBRA, Associé Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités de « loueur en meublé professionnel » avec effet au 24 mars 2023 et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Les conseil et assistance concernant les méthodes et les moyens de gestion d'entreprises ou d'organismes, et plus particulièrement la logistique, l'informatique, l'étude, l'exploitation, le recrutement, la formation de personnes, l'organisation de séminaires ainsi que les prestations de tous services relevant de ces domaines,
- La direction et la coordination générale des projets, l'audit, l'ordonnancement, la planification, la gestion et le contrôle des coûts,
- L'organisation, la réalisation d'études générales et spécifiques, le dimensionnement de structures, le courtage et les activités d'ingénierie qui découlent des secteurs industriels et tertiaires,
- La recherche et la réalisation de marchés en vue de la commercialisation, sous toutes ses formes, de produits et de services, dont la vente lui aura été confiée, comme concessionnaire, agent ou autrement,
- Les prestations de services en management et organisation d'entreprises, la formation des adultes et la formation continue,
- Loueur en meublé professionnel

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Jean-Luc SUBRA

Signé par Jean-luc SUBRA
Le 18/07/24

ID: tx_xW2zAv1Yba1A

Signed with
Universign